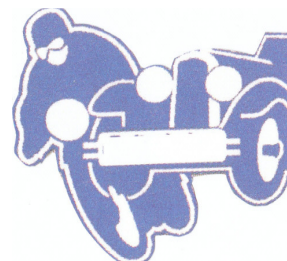




Société Liégeoise de Courtage sprl
Rue de Hesbaye, 167
4000 Liège
Tél.: +32 4 222.40.04
Fax: + 32 4 222.40.08
info@slcbelgium.com



Old Timers Affinity

Proposition d'assurance

Coordonnées du demandeur

Nom		Date de naissance	
Prénom		Sexe	H - F
Rue		N° téléphone	
CP/Localité		N° GSM	
Profession		E-mail	

Véhicule à assurer

Marque du véhicule		Type du véhicule	
N° de châssis		N° de plaque	
1 ^{ère} mise en circulation		Puissance en kW	

Garanties souhaitées		Date d'effet	Prime forfaitaire
Responsabilité Civile avec Assistance	OUI - NON		
Extension Assistance (> 300 kms)	OUI - NON		
Protection Juridique	OUI - NON		
Protection des Occupants du véhicule	OUI - NON		

La prime est à payer sur le compte n° 340-0996518-75 de la Société Liégeoise de Courtage ; un formulaire sera envoyé ou remis à cet effet.

DECLARATION DU DEMANDEUR

<p>Le soussigné</p> <ul style="list-style-type: none"> - confirme qu'il est titulaire d'une police RC Automobile souscrite à son nom pour un véhicule à usage quotidien ou qu'il dispose d'un tel véhicule (véhicule de société). - joint une copie du certificat d'immatriculation et de la carte verte en cours de validité de ce véhicule. - confirme qu'il utilise le véhicule à assurer à titre de loisirs, à des fins strictement privées à l'exclusion de la participation à un rallye de régularité, de vitesse ou d'adresse, d'un usage commercial ou rémunéré, du chemin du travail ainsi que la location ou le transport de marchandises. - a connaissance que la couverture est acquise 24 heures sur 24, dans tous les pays repris sur la carte verte, sans aucune limitation de kilométrage et sans restriction de chauffeur - a connaissance du fait qu'une franchise de 148,74 EUR est appliquée pour la garantie « Responsabilité Civile » lorsque le conducteur responsable d'un accident est âgé de moins de 23 ans. - a connaissance que, si le véhicule circule avec une dispense de contrôle technique, aucun recours ne sera exercé par l'Assureur pour autant que, lors de l'immatriculation du véhicule à la D.I.V., la déclaration requise pour les véhicules de plus de 25 ans ait été faite ET que le véhicule soit équipé conformément aux conditions prévues par la Loi sur les plans techniques et de sécurité. - donne par la présente mandat à la Société Liégeoise de Courtage pour souscrire en son nom une police d'assurance « Automobile » pour le risque proposé. <p>a pris connaissance des Conditions Générales de la police souscrite pour son compte par la Société Liégeoise de Courtage</p> <ul style="list-style-type: none"> - a connaissance que la date d'échéance annuelle du contrat est le 1er mars de chaque année, quelle que soit la date de souscription - a connaissance que la prime à payer est forfaitaire et indivisible et qu'il n'y a donc pas de remboursement de prorata en cas de suspension ou d'annulation des garanties. 	
Possédez-vous un autre véhicule déjà assuré dans le cadre du Old Timers Affinity ?	OUI - NON
Le présent véhicule à couvrir circule-t-il en même temps que cet autre véhicule ?	OUI - NON

Date :

Signature du demandeur, pour accord

La couverture prend seulement effet après paiement de la prime totale.
Cette demande d'assurance n'engage ni la Compagnie, ni le demandeur à conclure le contrat d'assurance